



## Obligations du notaire en cas de recherche d'héritier

Par **Phyllis**, le **27/02/2008** à **17:02**

Suite au décès de ma mère en Aout 2007, nous sommes à la recherche d'un neveu héritier dont personne dans la famille n'a de traces. Le notaire chargé de la succession nous a demandé d'essayer de le retrouver nous mêmes. Malgré nos démarches et recherches, à ce jour nos recherches sont restées vaines. Je vais déposer une R.I.F auprès de la Préfecture. Mais n'est-ce pas au notaire de se charger de toutes ces recherches ? Il est réticent à faire appel à un généalogiste car l'héritage est modeste mais ne doit-il pas au moins effectuer lui-même toutes les autres recherches possibles ? Il ne nous donne même pas de pistes que nous pourrions utiliser. Tout ce qu'il a su nous dire c'est : "avez-vous essayer sur Internet" et "comment se fait-il que ses frères et soeurs ne connaissent pas son adresse"!!!!

En définitive, nous faisons tout le travail et il ne fait rien du tout! Nous ne voyons pas d'inconvénient à chercher de notre côté mais n'a-t-il pas des obligations lui aussi ? Nous avons le sentiment de tourner en rond. Il ne sert finalement à rien. Que faire ?

Merci pour votre réponse.